## Annexe financière à l’acte d’engagement

Les prix de l’accord-cadre sont réputés complets et franco de port (voir article 8 du CCAP).

Lot N°\*

\* (Le candidat indique le N° du lot concerné et établit une annexe financière par lot souscrit)

Prix des documents fournis au titre du présent accord-cadre

|  |  |
| --- | --- |
| Taux de remise sur le prix de vente au public fixé par l’éditeur ou l’importateur | Commentaires |
|  |  |

Prix des services associés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prix des prestations de services associés | Prix HT et TTC | Commentaires |
| Fourniture d’un service d’antiquariat \*\*  Le candidat indique obligatoirement quelles sont les modalités de sa rémunération dans le cas d’un recours à l’antiquariat |  |  |

\*\* : A ne renseigner que pour les lots pour lesquels un service d’antiquariat est demandé

Pour des raisons de commodité, le candidat peut adapter dans son offre la présente annexe financière sous réserve du respect des rubriques fixées dans la présente annexe.